

Zéro-phyto dans mon jardin

Réaliser un paillage



Zone concernée par l'étude :

- Plate bande et potager
- Pelouse
- Allée gravillonnée
- Terrasses
- Allées imperméables

Utilité :

- Désherbant
- Démoussant
- Anti-puceron
- Drainage de l'eau
- Favorise la biodiversité
- Engrais

Principe

La terre nue est un état anormal dans la nature. Le paillage est une technique qui consiste à recouvrir le sol de matériaux organiques, minéraux ou plastiques pour le nourrir et/ou le protéger. Ces matériaux sont déposés au pied des plantes dans les massifs. Le paillage permet de limiter les arrosages, de limiter le désherbage (les indésirables poussent moins vite), d'éviter le tassement de la terre et donc d'assurer le drainage de l'eau, de créer un lieu propice aux insectes utiles, de fertiliser et de favoriser la vie microbienne du sol.

Comment faire

- La terre doit être parfaitement désherbée car le paillage n'est pas un désherbant.
- Prenez garde à ne pas recouvrir le collet (point de séparation entre la tige et les racines d'un végétal) des plantes. N'oubliez pas que le paillage organique se transforme en humus. Rajoutez régulièrement quelques centimètres.
- Pour les paillages organiques, ne pas pailler par vent fort.
- N'oubliez pas d'arroser avant et après avoir mis en place le paillis.
- Si un paillage convient mieux à votre situation mais que vous ne le trouvez pas esthétique, vous pouvez superposer deux paillages.

Le paillage par bâche

Ils s'appliquent en toiles tendues sur le sol. Les films plastiques sont plus ou moins biodégradables et restent inesthétiques. Il est conseillé de les retirer après 5 ans, pour ne pas assécher le sol. On leur préfère les toiles tissées, en jute ou autres matières textiles, qui ont aussi comme utilité de retenir efficacement la terre des talus pentus ou les berges d'un plan d'eau. Ce type de paillage est utilisé pour les plantations nouvelles (lorsque la terre à nue est encore en grande quantité) ou dans les endroits difficiles d'accès. Leur durée de vie est de 3 à 5 ans. Ensuite, il faudra utiliser un paillis minéral ou organique.

Le paillage organique

Les paillages organiques favorisent la vie et enrichissent le sol. Leur dégradation en humus est plus ou moins rapide : de quelques semaines pour le gazon à quelques années pour des copeaux de bois. L'épaisseur du paillis dépend de sa nature.

- Pour les broyats de branches, il est possible de recycler les tailles de haies (à l'exception des thuyas qui acidifient le sol). Il suffit d'en disposer de 5 à 10 cm. Leur durée de vie est de quelques années.
- Pour les tontes de pelouse, il vaut mieux attendre un jour au deux que les herbes aient séchées au Soleil avant de les utiliser en paillage. On peut ainsi en mettre plusieurs centimètres d'épaisseur. Si l'herbe n'est pas séchée, il vaut mieux se limiter à 1 ou 2 cm d'épaisseur, et recommencer plus souvent.
- La durée de vie est de quelques semaines à quelques mois, suivant l'épaisseur.
- Les feuilles mortes fournissent un excellent humus et abritent les insectes auxiliaires en hiver. Elles persistent quelques mois. Attention aux arbres porteurs de maladies.
- Certains paillages peuvent être achetés en jardinerie : écorces de bois, paillis de lin et de chanvre, fèves de cacao..

Le paillage minéral

Ces paillages ne sont pas biodégradables et possèdent donc une durée de vie infinie à notre échelle. Ils contribuent au réchauffement du sol et sont particulièrement conseillés pour les plantes qui aiment la chaleur, comme les plantes de rocailles. On peut utiliser du Pouzzolane (roche volcanique), silex, ardoises... mais aussi les coquilles d'huîtres ou de moules.

Les plantes couvre sol

Les plantes couvre-sol représentent une bonne alternative au désherbage. Leur mise en place au pied des haies ou des arbres limite la pousse de la flore spontanée non désirée et réduit l'évaporation. Elles permettent de couvrir certains espaces difficilement accessibles, par exemple, les pieds de murs, les espaces à forte pente. De plus, ces plantes ont un aspect esthétique non négligeable. Il faudra effectuer un désherbage manuel de la zone avant la plantation et les tailler tous les 3 ans. On pourra utiliser également des sédums pour les espaces plus rocailleux.

Degré de difficulté et de maîtrise :

- Aucune difficulté technique.

Fréquence de passage :

- Renouveler le paillage 1 à 2 fois par an.
- Enlever les jeunes pousses 1 à 2 fois par mois.



Foyers témoins "zérophyto dans mon jardin".

M. José DELAMARE, élu en charge de l'environnement, 72, rue de l'Église
Téléphone : 02 35 59 09 59 - Fax : 02 35 59 95 50 mairie@mairie-roncherollesvivier.fr